

Rapport général

La 6^e Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), réunie comme organe du Sommet, s'est tenue à Cotonou, les 29 et 30 novembre 1995.

1. SÉANCE D'OUVERTURE

M. Edgar-Yves Monnou, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin, président en exercice de la Conférence ministérielle de la Francophonie, accueille les participants, leur souhaitant la bienvenue au nom du peuple béninois. Il leur adresse le salut du Président Nicéphore Soglo et exprime la fierté qu'éprouve le Bénin à accueillir cette conférence ministérielle, à la veille du VI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Après avoir souligné l'importance de cette conférence, rappelé les décisions prises lors du Sommet de Maurice et évoqué la déclaration adoptée à cette occasion par les chefs d'État et de gouvernement, le président fait un tour d'horizon des grands événements qui ont marqué les deux dernières années.

Le président saisit cette occasion pour rappeler que la Francophonie correspond à une vision du monde, à une volonté organisée plutôt qu'à un simple espace culturel. Le message de paix, de justice, de solidarité et de démocratie dont le projet francophone est le vecteur doit être porté au-delà de ses frontières.

Soulignant l'importance du bilan et des perspectives que les ministres doivent dresser pour les chefs d'État et de gouvernement, le ministre signale quelques documents importants et insiste sur le thème du sommet, « Espace de dialogue et de solidarité pour un développement humain et durable », qui doit permettre de centrer le projet francophone sur la jeunesse et son insertion sociale et professionnelle.

Il mentionne enfin les conclusions du rapport du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie et félicite ses membres pour le travail accompli sous le contrôle du Conseil permanent de la Francophonie. Si, comme l'espère le Bénin, ces conclusions étaient retenues, elles feraient de ce VI^e Sommet un tournant décisif pour la Francophonie en lui donnant de nouveaux repères.

Au terme de son allocution, le ministre déclare ouverte la 6^e Conférence ministérielle de la Francophonie et souhaite plein succès à ses travaux.

2. CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau est ainsi constitué :

Président :	Bénin	
Vice-présidents :	Burkina Faso	France
	Burundi	Mali
	Canada	Maurice
	Côte d'Ivoire	Viêt Nam

Rapporteur : Tunisie

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est adopté, avec l'adjonction de deux projets de résolutions, adressés à la Conférence ministérielle agissant en tant que conseil d'administration et conférence générale de l'ACCT, concernant : la prolongation de deux mois du mandat des directeurs généraux de l'ACCT ainsi que la fixation de conditions provisoires d'exécution du budget de l'exercice 1996.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

4.1. Rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie

Après avoir rappelé les circonstances de sa nomination lors de la Conférence ministérielle de Ouagadougou, en 1994, le président du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), le D^r Émile-Derlin Zinsou, rend hommage à son prédécesseur, M^{me} Shirin Aumeeruddy-Cziffra, dont le concours ne lui a jamais fait défaut.

Au terme d'une année dans ses fonctions, le président du CPF constate, qu'en dépit de sa jeunesse, l'institution a été réellement féconde, qu'il s'agisse du déroulement des activités propres au Conseil lui-même autant que du suivi des travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie ou de sa mission de coordination de la coopération multilatérale francophone, qui a permis de dégager de réelles synergies. Le président remercie tous ceux qui ont collaboré avec lui à la construction de l'espace francophone.

Il souligne toutefois que les voies de cette construction n'ont pas toujours été exemptes de difficultés. Certaines, qui sont structurelles, proviennent de la juxtaposition d'une instance politique et d'une organisation intergouvernementale. D'autres sont plus conjoncturelles et tiennent aux conditions de l'affirmation internationale de la Francophonie, par exemple, au Rwanda et au Burundi.

Il fait remarquer à ce propos que si la Francophonie, en dépit de sa détermination, n'a pu apporter une contribution efficace au règlement de telles situations, c'est qu'elle manque encore autant des procédures que des financements qu'impliquent de telles initiatives. Il est donc urgent de la doter de moyens beaucoup plus considérables, notamment de moyens institutionnels permettant de rationaliser les structures pour atteindre à une pleine efficacité.

D'une manière plus générale, il fait état d'une série de réflexions parmi toutes les réponses qui lui ont été adressées à propos des grandes orientations présentées dans le rapport final du comité de réflexion. Il met, notamment, l'accent sur le souci, à propos de la composition et du fonctionnement du CPF, de travailler dans la clarté et de le faire sur la base d'une représentation plus large des régions de la Francophonie, ainsi que sur le rôle du CPF comme « gestionnaire de l'interdépendance de la Francophonie », en vue d'une séparation bien définie des responsabilités politiques et opérationnelles.

Le président indique aussi, à titre personnel, qu'il trouve dommageable que certains partenaires non gouvernementaux soient exclus de l'instance alors même qu'ils jouent un rôle fondamental en Francophonie.

Tout en adhérant pleinement à l'idée que la Francophonie doit demeurer un espace privilégié de coopération, il appelle aussi à mieux structurer le domaine économique francophone devant la perspective de mondialisation de l'économie.

Concernant le fonctionnement de l'institution, le président réaffirme l'accord de tous sur la nécessité que la Francophonie n'abandonne pas la règle du consensus pour ne pas adopter le mode de travail de l'ONU.

Enfin, il conclut en rappelant qu'il ne suffit pas de dire que la Francophonie est politique, mais qu'il appartient à chacun de le vouloir pour que les chefs d'État en décident ainsi.

Tour à tour, le président de la Conférence, les délégués du Canada, du Canada - Québec, du Sénégal, de Maurice, des Seychelles, du Burundi, du Gabon, de la France et de la Suisse rendent hommage au Président Zinsou, à sa personnalité exemplaire et à son attachement à la recherche du consensus. En plaçant le CPF au centre du dispositif francophone, le président a hautement mérité la reconnaissance de la Francophonie.

À ce titre, le ministre du Burundi remercie le président d'avoir lancé une action de solidarité importante vis-à-vis de son pays, exprimant à cette occasion le vœu que soient approfondies les interventions de la Francophonie portant sur la solidarité et la prévention des conflits.

Toutes les délégations assurent le Président Zinsou de leur attachement et de leur collaboration. Au terme de ce tour de table, le rapport du président est adopté.

4. 2. Rapport final du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie

Le Président Dehaybe rappelle l'origine et les objectifs du comité, qui touchaient l'organisation interne de la Francophonie (aspects institutionnels), les conditions d'une meilleure visibilité, manifestée par sa programmation, ainsi que la configuration de l'espace francophone (question des nouvelles adhésions).

Ayant rappelé que c'est à l'institutionnel que le comité avait consacré la plus grande partie de son temps, le président rend hommage au rôle éminent joué par Mme Margie Sudre, secrétaire d'État français à la Francophonie, dans la réouverture du débat institutionnel, suite à la Conférence ministérielle extraordinaire du 30 mars dernier.

Le président évoque brièvement la philosophie du projet, fondée sur la création d'une fonction de secrétaire général de la Francophonie qui serait à la fois président exécutif du CPF et haut responsable de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Pour ce qui concerne les activités d'opérateur de cette institution, elles seraient assurées par un administrateur général.

Conscient que ce texte ne constitue pas un projet idéal pour la Francophonie mais un projet possible, le président souligne qu'il est le résultat d'échanges francs et directs.

Il évoque, en terminant, les étapes à franchir d'ici le VII^e Sommet ainsi que le mandat proposé au secrétaire général de l'ACCT de travailler, avec le président du CPF et un comité ad hoc, à la mise en œuvre de ce projet.

Après avoir remercié le CPF, les membres du comité, et particulièrement son rapporteur, M. Valantin, le président exprime le vœu que le rapport du comité et le projet de résolution sur l'institutionnel reçoivent des ministres un accord global.

Suite à l'intervention du Président Dehaybe, M. Valantin expose le contenu du rapport touchant aux orientations nouvelles de la Francophonie et à ses perspectives d'avenir.

Après avoir évoqué les priorités successives des Sommets, le rapporteur du comité de réflexion s'interroge sur le caractère spécifiquement francophone de ces coopérations. Il dégage des constantes (information, formation, éducation, culture, communication, recherche, État de droit) qui, toutes, placent la langue française au cœur de ces préoccupations. Il y ajoute le souci de parvenir à davantage de multilatéralité et d'intégration régionale, en vue de faire de la Francophonie un espace de modernité.

Le rapporteur explique la proposition qui a été faite par le comité de structurer la coopération francophone en quatre « espaces », présentés comme autant de programmes mobilisateurs : « espace de savoir et de progrès », centré sur le français, langue seconde ; « espace de culture et de communication », où la problématique des inforoutes bouleverse la programmation en l'obligeant à utiliser les technologies nouvelles pour atteindre le plus grand nombre ; « espace de liberté et de démocratie », qui donne lieu à une sensibilisation généralisée aux valeurs de la démocratie. En ce qui concerne un « espace économique pour le développement », le rapporteur insiste sur les industries culturelles avant de conclure sur un appel pressant à l'allocation d'un surcroît de ressources pour faire face aux défis que rencontre « la Francophonie dans le monde ».

Revenant sur le schéma institutionnel, il détaille certains des points évoqués par le Président Dehaybe, notamment en ce qui concerne la composition du CPF, le rôle de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), le Fonds multilatéral unique et les comités de programmes

S'agissant de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), il précise que le comité propose de la confirmer dans son rôle d'assemblée consultative de la Francophonie et demande qu'on lui applique strictement la résolution n° 5 du Sommet de Maurice, qui définit les relations réciproques d'information et de consultation entre l'AIPLF et les instances de la Francophonie. L'AIPLF participera aux travaux des instances pour le volet « coopération ».

Au terme de ces deux présentations, le président de la Conférence ministérielle félicite le comité de réflexion pour la qualité du travail accompli et ouvre le débat.

Une trentaine de délégués présentent leurs compliments au comité, à son président et à son rapporteur, et expriment la vive satisfaction que leur procure le travail accompli, qui témoigne de la maturité de la Francophonie. Les délégués incluent le Président Zinsou dans cet hommage. En effet, ce compromis n'aurait pas été possible sans la collaboration de tous.

De manière générale, la proposition de créer un poste de secrétaire général de la Francophonie, porte-parole, arbitre et conciliateur, haut responsable de l'ACCT, future « Agence de la Francophonie », est généralement bien accueillie. La nouvelle organisation serait de nature à stimuler l'action en vue de réalisations importantes et concrètes. Elle devrait également permettre à la Francophonie de se concentrer sur ce qu'elle est la seule à pouvoir faire. Toutes les délégations expriment le vœu que des moyens adéquats permettent à cette structure simplifiée de jouer pleinement le rôle qui lui a été confié.

Un avis positif se dégage sur la proposition d'organisation du champ de la coopération francophone en espaces mobilisateurs. Des suggestions sont faites pour ne pas paraître s'effacer devant la langue anglaise et pour ne pas négliger les langues partenaires du français dans l'espace francophone. Certains souhaitent davantage d'audace pour faire rayonner le français en dehors de la Francophonie, pour développer plus résolument le secteur économique et l'esprit d'entreprise, pour mettre davantage d'emphase sur l'éducation de base ou les formations techniques et professionnelles, pour avancer plus vite dans le domaine des télécommunications et pour donner à la démocratie « un contenu teinté de nos cultures ». Cependant, les appréciations restent dans l'ensemble très positives et marquent une large adhésion aux propositions du comité de réflexion.

Certains chefs de délégation s'interrogent sur des aspects de la réforme qui gagneraient à être précisés davantage, en particulier sur les compétences et l'autorité du futur secrétaire général ainsi que le rôle de la CMF et sa place vis-à-vis du CPF. Le Président Dehaybe apporte des précisions sur tous ces points qui touchent aux aspects politiques du travail du comité.

Il indique que la construction proposée se fonde sur la volonté de ne pas provoquer un nouveau débat dans les États sur la question de l'appartenance à la communauté francophone. Ouvrir la discussion sur un nouveau traité eût fait courir à celle-ci le risque de perdre certains de ses membres. Telle est la raison pour laquelle la nouvelle architecture repose sur le traité de Niamey, fondateur de l'ACCT.

S'agissant de la neutralité du secrétaire général vis-à-vis de tous les opérateurs, le président, considère qu'elle sera garantie du fait de son élection par les chefs d'État et en raison de la dissociation des fonctions de gestion de celles, plus politiques, dévolues au secrétaire général de la Francophonie.

En ce qui concerne la CMF, le président souligne que, dans la proposition du comité de réflexion, ses prérogatives actuelles restent inchangées. La possibilité qui lui serait donnée, à l'instar du CPF, de se réunir à dix-huit, en cas d'urgence, ne procède d'aucune volonté d'exclusion. Les autres membres seraient informés et pourraient participer.

Prenant argument d'une réponse de la présidence au délégué d'Haïti, qui souhaitait amender la résolution institutionnelle sur la possibilité de réunir le CPF à dix-huit, le délégué tunisien réitère sa crainte que le CPF ne remplace la CMF. En cas d'urgence, il n'y aurait, selon lui, qu'une seule alternative : convoquer un bureau de la CMF ou l'ensemble de la Conférence ministérielle. Plusieurs délégations confirment ces craintes ou plaident pour un institutionnel laissant moins de place à l'informel.

Le Président Dehaybe, ayant renoncé à la proposition de réunir la CMF à dix-huit mais insisté pour maintenir ouvert le nombre des participants au CPF et conserver la possibilité de réunir le « CPF de base » de 18 membres, les deux textes sont soumis à adoption et approuvés.

5. VOLET POLITIQUE

Après la présentation par le Président Zinsou des 14 documents soumis à l'examen de la Conférence, le débat est ouvert sur chacun d'entre eux.

5.1. Document de réflexion sur la situation politique internationale (doc. CMF-6/95/9)

Une fois décidée la réactualisation de certaines parties du texte, le débat tourne essentiellement autour de quelques questions : la crise algérienne, considérée par plusieurs délégations, en particulier du Maghreb et du Moyen-Orient, du Niger et du Mali, comme une affaire purement interne ; la situation au Rwanda, où deux positions se sont exprimées sur la question de la tenue, sous l'égide des Nations unies, d'une conférence internationale pour la stabilité et la sécurité dans la région ; les risques de déstabilisation qu'une décision d'embargo sur les ventes de pétrole au Nigeria pourrait faire courir à ses quatre voisins francophones ; les Comores, dont le ministre rend compte de la situation prévalant dans son pays après l'agression commise par des mercenaires étrangers et arrêtée grâce à l'intervention d'une unité d'élite de l'armée française ; le contrôle des armes et le désarmement.

Au terme de ce débat, le document de réflexion est adopté, moyennant la mise entre crochets des passages du texte sur l'Algérie, le Nigeria et le Rwanda.

5.2. Déclaration de Cotonou (doc. CMF-6/95/10)

Le projet de déclaration est adopté.

5.3. Projets de résolutions

- *Projet de résolution sur la prévention des conflits, la paix et la sécurité internationale (doc. CMF-6/95/11)*

Le texte, présenté par le chef de la délégation canadienne, est adopté.

- *Projet de résolution sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme (doc. CMF-6/95/15)*

Le texte est adopté tel qu'amendé.

- *Projet de résolution sur la Justice et le développement (doc. CMF-6/95/12)*

Le texte est adopté tel qu'amendé.

- *Projet de résolution sur le suivi de la Conférence du Caire (doc. CMF-6/95/16)*

Le texte est adopté.

- *Projet de résolution sur l'Afrique (doc. CMF-6/95/28)*

Le texte est adopté tel qu'amendé.

- *Projet de résolution sur le Rwanda (doc. CMF-6/95/7)*

Le texte est adopté tel qu'amendé avec les réserves formulées par le Rwanda.

- *Projet de résolution sur la coopération multilatérale de la Francophonie en faveur du Burundi (doc. CMF-6/95/33)*

Le texte est adopté après amendement de son titre, qui devient « Projet de résolution sur le Burundi ».

- *Projet de résolution sur le Liban (doc. CMF-6/95/17)*

Le texte est adopté. La délégation libanaise remercie les ministres pour l'adoption de cette résolution. Elle saisit cette occasion pour faire une brève déclaration sur la situation au sud du Liban.

- *Projet de résolution sur la Francophonie et les relations internationales (doc. CMF-6/95/13)*

Le texte est adopté.

- *Projet de résolution sur le suivi de la Conférence mondiale de Pékin (doc. CMF-6/95/14)*

Le texte est adopté.

Projet de résolution « Jeunesse et vie active » (doc. CMF-6/95/18) Le texte est adopté tel qu'amendé.

- *Projet de résolution sur le Fonds francophone d'urgence (doc. CMF-6/95/19)*

Le texte est adopté tel qu'amendé.

5.4. Nouvelles modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage : avis du CPF sur les demandes d'adhésion

- *Document sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (doc. CMF-6/95/23)*

Le document est présenté par le président de la commission politique du CPF. Après avoir exposé les principes directeurs de la réflexion du CPF, les procédures retenues pour les demandes d'adhésion ainsi que les statuts définis (États membres, membres associés ou invités spéciaux observateurs, ce dernier étant subdivisé en trois catégories), le président énumère les demandes reçues et recommande de proposer aux chefs d'État et de gouvernement l'adhésion, en tant que membres associés, de la Moldavie et de São Tomé et Príncipe.

Le document est adopté tel qu'amendé.

6. VOLET ÉCONOMIQUE

6.1. Document de réflexion sur la situation économique mondiale (doc. CMF-6/95/6)

Après un bref débat portant essentiellement sur les effets de l'investissement étranger sur les économies ainsi que sur les conditions de l'accès aux marchés des pays du Nord pour les pays en développement, le document est adopté tel qu'amendé.

6.2. Projets de résolutions

- *Projet de résolution sur la coopération économique (doc. CMF-6/95/8)*

Le texte est adopté.

- *Projet de résolution sur l'efficacité de l'aide au développement (doc. CMF-6/95/29)*

Le texte est adopté.

- *Projet de résolution sur le renforcement des institutions économiques multilatérales de développement (doc. CMF-6/95/30)*

Le texte est adopté après y avoir porté un amendement introduisant la notion de développement durable.

Au terme de l'examen de ces projets de résolutions, le délégué du Sénégal fait une déclaration portant sur ce que pourraient être les desseins de la

Francophonie dans le nouvel ordre économique mondial et la manière dont les effets sociaux des plans d'ajustement structurel pourraient être compensés par la coopération francophone. Il termine en proposant de confier à l'ACCT un mandat de réflexion sur les prémisses, objectifs, procédures et moyens d'un plan d'action qui permettrait aux pays africains de faire face aux défis auxquels ils sont confrontés du fait de leur situation économique.

7. COMMUNICATIONS ET RAPPORTS AUX INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE

7.1. Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

M. Mamadou Diop, maire de Dakar, vice-président de l'AIMF, prie les ministres d'excuser l'absence de M. Jean Tibéri, maire de Paris, président de l'AIMF.

Après un rappel des circonstances de la création de l'AIMF en 1979, par MM. Jacques Chirac et Jean Pelletier, le vice-président rappelle la vocation de l'association ainsi que les grands axes de son activité, en particulier le plan de coopération informatique et le fonds de coopération, qui ont permis la mise en oeuvre de 108 projets, en cofinancement avec les villes intéressées.

Il souligne que la décision du Sommet de Maurice, octroyant à l'AIMF la qualité d'opérateur associé des Sommets, lui a permis d'être associée aux travaux du CPF et de contracter avec l'ACCT un accord cadre, engageant ainsi d'importants travaux, sur crédits liés français. Parmi ceux-ci, il signale la réhabilitation du boulevard Saint-Michel, à Cotonou.

Insistant sur la dynamique insufflée par la coopération entre capitales, le représentant de l'AIMF fait savoir aux délégations que l'association souhaiterait passer du statut d'opérateur associé à celui d'opérateur francophone spécialisé.

Une résolution dans ce sens, présentée par la France, est proposée aux ministres. Le projet de résolution est adopté.

7.2. Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)

Le président de l'AIPLF, M. Bruno Amoussou, président de l'Assemblée nationale du Bénin, souligne les responsabilités qu'entraîne pour l'AIPLF son statut d'assemblée consultative de la Francophonie.

Évoquant les actions engagées depuis la signature, en juillet 1994, d'un accord-cadre avec l'ACCT, il énumère les missions exploratoires et d'observation d'élections conjointes ainsi que les stages et séminaires organisés en collaboration avec cette institution. 11 cite également l'important programme de documentation parlementaire (Pardoc), déjà en vigueur dans sept pays, que l'AIPLF a prévu d'étendre à trois nouveaux pays en 1996.

Le Président Amoussou attire l'attention des ministres sur la résolution adoptée à Maurice en vue d'établir entre l'AIPLF et les instances de la Francophonie de véritables relations d'information et de consultation réciproques. À cet égard, l'AIPLF a conduit une réflexion approfondie sur l'institutionnel francophone visant à proposer une structure de pouvoir décisionnel clairement définie, qui sépare nettement les responsabilités politiques des fonctions techniques.

Rappelant les premières initiatives qui lui paraissent positives en ce sens, le Président Amoussou mentionne la première réunion de la commission mixte CPF/AIPLF ainsi que la participation de la présidence de l'AIPLF, conjointement avec celle de la CMF, à la mission d'appui à la paix au Burundi organisée par l'ACCT. Il fait état à cet égard de la disponibilité de l'AIPLF pour toute demande de coopération que l'Assemblée nationale du Burundi lui adresserait. Le président émet le vœu que la solidarité francophone se traduise par des actes concrets.

7.3. Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémén)

Le président en exercice de la Confémén, M. Mbella Mbappe, ministre de l'Éducation nationale du Cameroun, expose à la CMF les grandes orientations de la politique définie par la Confémén.

Fondée sur l'idée que l'école est un instrument d'insertion dans la vie active, cette politique a donné la priorité à l'éducation de base, unique possibilité pour la plupart des jeunes au Sud d'acquérir les compétences destinées à permettre leur insertion sociale et professionnelle.

Dans la récente réunion de son bureau à Ségou, la Confémén a proposé la refondation du système éducatif formel, où l'école primaire, qualifiée de « primordiale », est à considérer comme un cycle en soi.

Le Président Mbappe indique que la prochaine réunion de la Confémén s'ouvrira aux ministres des 47 Etats et gouvernements de la Francophonie, ce qui permettra à l'institution d'enrichir sa réflexion.

Il souligne enfin la satisfaction qu'éprouvent les membres de la Confémén en constatant que les relations étroites entretenues avec les instances de la Francophonie et l'ACCT ont donné naissance à un projet de programmation en éducation conforme à leurs souhaits.

Le projet de résolution présenté par la Confémén est adopté par acclamation.

7.4. Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes)

Le président de la Conféjes, M. Allasane Tigri, ministre de la Jeunesse et des Sports du Bénin, évoque la première association institutionnelle de la Conféjes avec la Francophonie à l'occasion du Sommet de Québec, qui lui avait confié le dossier des Jeux de la Francophonie.

Après avoir rappelé à la CMF qu'au cours de sa dernière session, la Conféjes avait décidé d'aligner le rythme de ses sessions ordinaires sur celui des Sommets, le Président Tigri décrit les trois programmes majeurs de son institution : l'insertion sociale des jeunes par le développement de la vie associative, leur mobilisation par la pratique sportive de proximité et le sport de haut niveau.

Au terme de son exposé, il présente un projet de résolution à soumettre aux chefs d'État et de gouvernement.

Le projet est adopté tel qu'amendé.

7.5. Recommandation au CPF

En marge de ces communications et rapports aux instances de la Francophonie, la Conférence ministérielle entend une proposition avancée par la vice-présidente du CPF, Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra, chef de la délégation de Maurice.

Certains projets de résolutions n'ayant pas été examinés préalablement par toutes les instances avant de parvenir au sommet, on constate la nécessité de préciser les procédures pour l'acheminement des documents à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

8. VOLET COOPÉRATION

8.1. Présentation et examen des documents relatifs à la programmation

Agence de coopération culturelle et technique

Le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) M. Jean-Louis Roy, souligne que toute la programmation de l'ACCT s'inscrit dans la perspective des programmes mobilisateurs. Il rappelle que dans la préparation du projet soumis à l'examen des ministres, les programmes ont été resserrés, les publics cibles identifiés, les interventions proposées quantifiées et que les résultats envisagés ont été précisés. Il affirme, qu'en soutenant ce projet de programmation, les gouvernements et les États membres sauront exactement ce que fera leur organisation intergouvernementale, dans quel ordre et dans quelle perspective d'ensemble.

Selon le secrétaire général, ce projet de programmation est l'équivalent d'un contrat qui lie l'ACCT à ses États membres. Au terme de ce contrat, les objectifs prioritaires suivants devraient être atteints :

- a) l'accélération du développement des systèmes éducatifs au Sud et le progrès de la scolarisation de base ;
- b) une contribution substantielle à la mise en place des contenus de l'exception culturelle au moyen de :
 - l'investissement dans la production audiovisuelle ;
 - l'appropriation et l'aménagement des secteurs technologiques de pointe dans les domaines de l'information et de la communication, tout en privilégiant la production de contenus en langue française et en langues partenaires sur les inforoutes ;
 - la contribution de la Francophonie au développement de ses pays membres, notamment au Sud ;
 - la consolidation de l'État de droit et la promotion des droits de l'Homme ;
 - l'affirmation de la Francophonie et de la langue française dans le monde.

Pour atteindre ces objectifs, l'ACCT dispose d'un capital précieux : 25 années de liens suivis avec les États et gouvernements membres, des habitudes anciennes de partenariat avec l'ensemble des intervenants francophones, gouvernementaux et non gouvernementaux, des liens contractuels ou conventionnels avec un grand nombre d'organisations internationales et inter-régionales. Ce capital d'initiatives et de propositions s'enrichit régulièrement grâce à l'appui que l'ACCT apporte, à la demande des Sommets, depuis quelques années aux grandes concertations internationales. Il profite également des ressources dont dispose l'institution : au siège, à Paris, à l'École internationale de Bordeaux, dans ses bureaux régionaux et de liaison, ou encore à travers les réseaux de formation et d'information qu'elle déploie dans un grand nombre d'États membres.

Après avoir présenté chacun des programmes mobilisateurs, le secrétaire général conclut sur les ressources requises pour leur mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'un financement délié et d'un budget enrichi de 15 à 20%, selon les programmes. Il justifie cette requête en évoquant l'adhésion de nouveaux pays et le développement de nouveaux secteurs de coopération tels que les inforoutes.

Après avoir remercié le secrétaire général pour sa contribution, le président ouvre le débat. Tous les intervenants lui adressent également leurs félicitations, notant avec satisfaction la recherche de cohérence qui marque ce projet, le souci de synergie avec les autres opérateurs de la Francophonie de même qu'avec les coopérations bilatérales et multilatérales. Ils relèvent l'attention portée à l'éducation de base, aux inforoutes, à l'économie et aux questions touchant la démocratie.

La Conférence adopte les propositions de programmation présentées et renouvelle l'expression de sa confiance au secrétaire général de l'ACCT.

Aupelf-Uref

Le recteur Gervais, président de l'Aupelf-Uref, exprime sa fierté et celle de ses collègues, présidents et recteurs de plus de 400 universités et centres de recherche, pour la confiance que les chefs d'État et de gouvernement leur ont témoignée en érigeant l'Aupelf-Uref en opérateur spécialisé des Sommets. Il souligne que le mandat qui lui a été confié à Québec d'œuvrer pour l'avènement d'une francophonie scientifique, moderne, efficace, au service du développement, est aujourd'hui largement réalisé. Il termine son intervention en exprimant le vœu que les chefs d'État et de gouvernement maintiennent leur confiance en l'Aupelf-Uref et lui garantissent le statut clair d'opérateur spécialisé et les moyens adéquats pour l'accomplissement de son mandat.

À son tour, le professeur Guillou, directeur général de l'Aupelf et recteur de l'Uref, souligne que l'enseignement supérieur et la recherche comptent parmi les clés essentielles de la modernité. La Francophonie ne saurait en faire l'économie. Elle dispose pour cela d'une méthode : des réseaux qui maillent établissements et chercheurs, une approche multilatérale qui permet de mobiliser les meilleurs parmi eux, un fonctionnement académique garantissant l'excellence et sa présence sur le terrain.

Le recteur Guillou fait observer que le partenariat de l'Aupelf-Uref avec le CPF a permis d'allier l'autonomie de son organisme avec la mise en œuvre efficace d'une politique décidée par les Sommets

Il remercie les autres opérateurs de leur collaboration dans la recherche de synergies : l'ACCT, avec laquelle des concertations ont été menées en vue d'éviter les doubles emplois et TV5, avec laquelle sont conduites plusieurs opérations.

Après avoir présenté la programmation de l'Aupelf-Uref, le recteur conclut sur le constat que la Francophonie dispose aujourd'hui d'un bon outil de coopération universitaire et de recherche. Les coûts importants qu'il implique correspondent à la poursuite d'objectifs que la Francophonie doit se donner pour assurer la mise en œuvre de stratégies visant à conforter sa présence et son rayonnement.

Au cours du débat qui suit, les délégations félicitent le recteur pour la qualité des programmes proposés tout en soulignant certaines priorités, telles que l'information, les filières francophones ou le Fonds francophone pour la recherche.

Le délégué ivoirien s'enquiert de ce que l'Aupelf-Uref pourrait faire pour soutenir un certain nombre de centres régionaux africains qui connaissent de très graves difficultés. Les délégations de Maurice et du Canada annoncent leur intention d'accroître leurs engagements auprès de l'Aupelf-Uref. La plupart des intervenants souhaitent des financements accrus.

Université Senghor d'Alexandrie

Après avoir rappelé la genèse de l'Université Senghor d'Alexandrie, qui aborde sa sixième année d'existence, le recteur Souleymane Seck définit l'Université comme un opérateur francophone de terrain dont le mandat est de former les décideurs africains francophones de demain.

À partir d'un tronc commun, les formations dispensées se répartissent en quatre champs disciplinaires : administration-gestion, gestion de l'environnement, nutrition-santé et gestion du patrimoine culturel.

Soulignant les liens de l'Université avec les autres opérateurs francophones ainsi que ceux qu'elle tisse avec certaines organisations multilatérales, le recteur évoque, en terminant, les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'institution.

Suite à cette présentation, le délégué égyptien, tout en remerciant le recteur pour l'excellente direction qu'il imprime à son institution, plaide pour un soutien accru à l'Université. Il confirme que l'Égypte tiendra tous ses engagements au profit de l'Université.

TV5

Le président de TV5, M. Patrick Imhaus, présente des résultats qui montrent que TV5 est aujourd'hui en bonne position dans la bataille des images.

La réception par câble en Europe a augmenté de 25% ces deux dernières années. Les statistiques sont encore plus flatteuses pour la réception satellitaire au Canada, en Amérique latine et en Afrique. Au total et pour la période de référence, le nombre de foyers recevant TV5 est passé de 40 à 60 millions.

Grâce à un partenariat effectif avec les rédactions des télévisions nationales, la programmation de la chaîne constitue aujourd'hui une véritable grille des regards croisés. Cette programmation multilatérale est l'originalité absolue et la raison essentielle du succès de la chaîne.

En dépit des développements géographiques (vers l'Asie et les États-Unis d'Amérique) et multimédias que connaît désormais TV5, la chaîne doit faire face à un certain nombre de menaces : celle des chaînes satellitaires de service public et celle des grands groupes de communication qui ont engagé une véritable « guerre des images ».

Dans ce contexte, TV5 a le plus grand besoin de tous ses partenaires francophones : pays partenaires, instances et opérateurs francophones, professeurs de français, qui sont des utilisateurs de plus en plus fréquents des programmes de la chaîne.

Parmi les nouveaux projets de TV5, le Président Imhaus cite une nouvelle émission hebdomadaire ouverte à tous ceux qui travaillent pour la Francophonie, un projet de « Club TV5 » et enfin, une mobilisation de la chaîne autour de l'enseignement du français. Il souhaite que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement apporte son appui aux projets présentés dans sa programmation.

Après avoir dressé un bilan positif de TV5 Afrique, M. Mactar Sylla, son directeur général, remercie la France et l'ACCT, principaux bailleurs de fonds, et signale les contributions d'un certain nombre de pays africains.

8.2. Projets de résolutions

- *Projet de résolution sur la programmation (doc. CMF-6/95/5)*

Le texte est adopté.

- *Projet de résolution sur la société de l'information (doc. CMF-6/95/131)*

Le texte est adopté.

8.3. Autres secteurs de la coopération multilatérale francophone

Forum francophone des affaires (FFA)

Le président du bureau international du Forum francophone des affaires (Biffa), M. Wassi Mouftaou, présente l'organisation du FFA. Décrivant la mobilisation croissante des opérateurs économiques francophones, le président rappelle les deux idées sur lesquelles se fonde l'action du Forum :

- d'une part, le fait que le développement économique des pays passe par l'entreprise privée ;
- d'autre part, le cadre propice à ce développement offert par la structure de la Francophonie, du fait de sa communauté de langues et de valeurs.

Après avoir présenté les projets du Forum pour les années à venir, notamment en matière de soutien au partenariat, à l'entrepreneuriat et à l'échange d'informations, le président attire l'attention de la Conférence sur la résolution que lui présente le FFA en vue d'obtenir les moyens nécessaires à son action de développement économique de l'espace francophone.

Le projet de résolution sur le statut du Forum francophone des affaires (doc. CMF-6/95/32) est adopté.

Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)

Le président en exercice du CIJF, M. Alassane Tigri, ministre de la Jeunesse et des Sports du Bénin, centre son propos sur la question de la préparation des 3^e Jeux de la Francophonie à Madagascar, indiquant que le principal motif d'inquiétude, relatif au financement des Jeux, n'est pas totalement dissipé.

Après avoir communiqué les données actuellement à sa disposition, le président du CIJF annonce l'envoi prochain d'une mission composée du secrétaire exécutif du CIJF et du commissaire aux comptes agissant comme expert financier. La mission évaluera le nouveau plan de financement présenté par les autorités malgaches et s'informerera des conditions de construction du village des Jeux.

Si les différentes données recueillies par cette mission ne devaient pas permettre de répondre positivement à cette double préoccupation, une solution alternative devrait, à regret, être immédiatement mise en œuvre pour garantir, conformément au souhait unanime des membres du CIJF, l'organisation des Jeux en 1997.

Au cours du débat qui suit l'intervention du Président Tigri, le délégué français rappelle la règle établie selon laquelle le cofinancement des Jeux doit être assuré à hauteur de 50% par le pays d'accueil. Selon lui, il ne faudrait en aucun cas en déroger.

Le délégué de Madagascar assure la Conférence que son pays a la ferme intention de tenir les Jeux en 1997 et qu'à cet effet, il a demandé au CIJF l'envoi d'une mission technique sur place. Madagascar entend, à cette occasion, étudier le dossier afin de trancher sans retard et de manière claire.

9. REVUE DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA VI^e CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

L'ordre du jour proposé (doc. CMF-6/95/13) est adopté. L'ordonnancement des travaux devra être revu pour correspondre à l'ordre du jour.

Le président de la CMF ayant fait part des propositions de prise de parole par les chefs d'État et de gouvernement, plusieurs délégués expriment leur souhait de réserver les exposés liminaires aux grands volets (politique, économique, coopération) afin de consacrer plus de temps aux débats. Ce point de vue est retenu par la Conférence.

10 LIEU ET DATE DE LA VII^e CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

Le délégué du Viêt Nam présente la candidature de son pays à l'accueil du VII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il indique que cette candidature traduit la volonté du Viêt Nam de contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le monde. Il prie la Conférence de la soumettre à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

Les ministres donnent leur accord à la candidature du Viêt Nam et la saluent par des applaudissements.

11. PROCHAINE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE : DATE ET ORDRE DU JOUR

Le secrétaire général de l'ACCT rappelle que la Conférence ministérielle doit se réunir après le Sommet en tant que conseil d'administration et conférence générale de l'ACCT, ainsi qu'en tant que conférence de suivi du sommet. Cette réunion devrait se tenir au début de l'année prochaine.

Le chef de la délégation française, M^{me} Margie Sudre, secrétaire d'État à la Francophonie, fait part à la Conférence de l'invitation de la France à tenir la prochaine réunion ministérielle à Bordeaux. Les ministres acceptent cette invitation avec enthousiasme.

La 7^e Conférence ministérielle de la Francophonie aura lieu les 16 et 17 février 1996.

Le projet d'ordre du jour de cette conférence est adopté.

12. CMF SIÉGEANT COMME ORGANE DE L'ACCT

Le secrétaire général de l'ACCT présente les deux projets de décisions relatifs au fonctionnement administratif et financier de l'Agence suivants :

- *Projet de décision portant prolongation du mandat des directeurs généraux de l'ACCT (doc. CMF-6/95134) ;*
- *Projet de décision portant modification des conditions d'exécution du budget de l'exercice 1995 et fixation des conditions provisoires d'exécution du budget de l'exercice 1996 de l'ACCT (doc. CMF-6195/35).*

Ces décisions sont rendues nécessaires par la tenue de la prochaine CMF en février 1996. La première concerne la prolongation, dans les conditions réglementaires, du mandat des directeurs généraux et la seconde traite de l'autorisation des dépenses relatives aux deux premiers mois de l'exercice budgétaire.

Les deux décisions sont adoptées.

13. QUESTIONS DIVERSES

Motions

Trois projets de motion sont présentés.

Le premier, présenté par le Bénin, est une motion de félicitations adressée au comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie, à son président et à son rapporteur. La France propose qu'on y associe le président du CPF et le secrétaire général de l'ACCT.

Le second projet, présenté par le Niger, vise à commémorer le 25^e anniversaire du traité de Niamey.

Le troisième, présenté par la Mauritanie, est une motion de remerciements au Bénin.

Les trois motions sont adoptées telles qu'amendées.

Rapport général

Le président remercie la Tunisie d'avoir accepté d'assurer le rapport général de la Conférence.

Le rapport complet sera remis aux délégués, à Cotonou et formellement adopté à la prochaine CMF, à Bordeaux.

CONCLUSION DES TRAVAUX

Après avoir souligné la qualité des travaux conduits pendant deux jours sans désemparer, le président de la Conférence remercie ses collègues pour leur compréhension, leur souci de consensus, l'ambiance d'amitié qu'ils ont contribué à créer ainsi que pour la confiance dont il a été investi. Il assure qu'il se fera le fidèle rapporteur de leurs travaux auprès des chefs d'État et de gouvernement. Soulignant la qualité des documents produits, il se déclare convaincu que la CMF a négocié un tournant décisif pour la Francophonie. On parlera désormais de « l'esprit de Cotonou », symbole d'une Francophonie plus dynamique, plus efficace, plus présente dans le domaine international et plus proche des populations. Après avoir réitéré sa joie et sa fierté d'avoir accueilli la Conférence à Cotonou, le président déclare clos les travaux de la 6^e Conférence ministérielle de la Francophonie.